

# 7.3

Réglementation des bourses, des  
chambres de compensation, des OAR et  
d'autres entités réglementées

---

---

## **7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

### **7.3.1 Consultation**

Aucune information

### **7.3.2 Publication**

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif – décembre 2011 afférentes à la mise à jour de la procédure relative à la fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC et à la suppression du renvoi à une liste de restrictions découlant d'événements de droits et privilèges**

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur des modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes dans le cadre de la mise à jour de la procédure relative à la fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC et de la suppression du renvoi à une liste de restrictions découlant d'événements de droits et privilèges.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique proposées aux Procédés et méthodes de la CDS

---

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

**Modifications d'ordre administratif – décembre 2011**

**Mise à jour de la procédure relative à la fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC et suppression du renvoi à une liste de restrictions découlant d'événements de droits et privilèges**

### A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page Web Documentation de la CDS à l'adresse <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>.

#### **Description des modifications proposées**

Les modifications proposées sont d'ordre administratif et sont apportées dans le cadre normal de la révision des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

*Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*, chapitre 8 « Règlement d'opérations »

En juillet 2011, la fonction de règlement au RNC du CDSX, un dispositif par lots, a été modifiée pour en faire une fonction de règlement en temps réel (modifications importantes proposées au règlement au RNC en temps réel et à la fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC). Une caractéristique de la mise en attente du règlement au RNC a aussi été ajoutée, ce qui permet aux adhérents de suspendre provisoirement le règlement d'une valeur donnée au RNC afin de cumuler leur position et de choisir une transaction individuelle aux fins de règlement.

Au moment de la mise en œuvre, les adhérents ont été informés, durant les séances de formation, que la nouvelle fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC ne pourrait pas s'appliquer à une position en cours au RNC à livrer si un rachat d'office existe pour cette position. Une telle restriction permet aux règlements de la transaction de rachat d'office d'avoir préséance sur l'opération individuelle.

Le présent changement vise à préciser ce point au manuel *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

*Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*, chapitre 8 « Activités de droits et privilèges »

Un renvoi à un tableau des dates par défaut applicables aux restrictions qui découlent d'événements de droits et privilège a été supprimé, puisque ce tableau ne figure pas au manuel.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, supervise et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 24 novembre 2011.

### B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique proposées aux Procédés et méthodes de la CDS

---

**C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Conformément à l'Annexe A (intitulée *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC*) de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation, telle que modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers*) de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 30 décembre 2011.

**D. QUESTIONS**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Laura Ellick  
Directrice, Systèmes de gestion  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872  
Télécopieur : 416 365-0842  
Courriel : [lelick@cds.ca](mailto:lelick@cds.ca)